

## LOXAM PUBLIE DE NOUVELLES FICHES SECURITE POUR PREVENIR TROIS TYPES DE RISQUES



Loxam publie trois nouvelles fiches sécurité, dont l'une concernant l'utilisation d'échafaudages roulants. © Loxam

**Le groupe spécialisé dans la location de matériels renforce son engagement en faveur de la sécurité en mettant en ligne gratuitement trois nouveaux documents.**

Elles sont désormais au nombre de 17. Dix-sept fiches de sécurité conçues par [Loxam](#) et [disponibles gratuitement sur son site Internet](#) pour sensibiliser les clients du loueur de matériels aux risques liés aux équipements qu'il propose. Après la prévention des risques de basculement liés à l'utilisation de minipelles, de nacelles, de matériel sur remorque, et bien d'autres encore, l'entreprise vient d'ajouter trois nouveaux documents à sa panoplie.

Cette fois, les fiches portent sur la prévention des risques liés au [basculement d'échafaudages roulants](#), à la découpe réalisée avec [une découpeuse à matériaux](#), et à [l'exposition aux poussières de silice](#) lors de la découpe d'éléments en béton. Comme les précédents documents, elles délivrent des explications et des conseils autour de l'utilisation des matériels et équipements associés.

## Une démarche globale

Loxam tient ainsi à renforcer son engagement visant à "*garantir la sécurité, toujours et partout*". Cette prise de position lui a permis d'obtenir en 2020, pour la première fois en France pour un loueur de matériels, la certification ISO 450001 Sécurité, réservée aux organisations soucieuses d'améliorer la sécurité de leurs employés, de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres.

S'inscrivant dans une démarche globale, Loxam avait également développé en 2021 une gamme de matériels et accessoires baptisée Loxsafe. Conçue en co-innovation avec les constructeurs, cette gamme intègre des équipements physiques, mais aussi des dispositifs digitaux de prévention et d'alerte de sécurité et des [exosquelettes](#) pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

Source : Bati actu – 19 février 2024